

**Modalités de Contrôle des  
Connaissances pour l'année  
universitaire 2016-2017**

**Concours d'entrée audioprothésiste  
– orthophonie – orthoptie -  
psychomotricité**

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire  
du 22 novembre 2016**

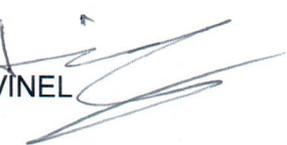
**Délibération 2016/11/CFVU-99**

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1*
- Vu les statuts de l'Université Paul Sabatier notamment son article 35*
- Vu l'avis favorable en date du 3 novembre 2016 du Conseil de la Faculté de Médecine Rangueil*

**Après en avoir délibéré**, les conseillers adoptent les Modalités de Contrôle des Connaissances des concours d'entrée (documents joints):

- Audioprothésiste
- Orthophonie
- Orthoptie
- Psychomotricité

Toulouse le 12 décembre 2016  
Le Président

Jean-Pierre VINEL 

Nombre de membres : 40  
Nombre de membres présents ou représentés : 19

Nombre de voix favorables : 19  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0  
Nombre de votes blancs : 0

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

-----  
**UNIVERSITE PAUL SABATIER**

**FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE-RANGUEIL**

**Scolarité Coursus Paramédicaux et Maïeutique**

133, route de Narbonne - 31062 TOULOUSE CEDEX 9

*Téléphone* : 05 62 88 90 60

amedra03@adm.ups-tlse.fr

-----  
**MODALITES DE L'EXAMEN D'ADMISSION**  
**EN 1<sup>ère</sup> ANNEE D'ETUDES PREPARATOIRES**  
**DU DIPLOME D'ETAT D'AUDIOPROTHESISTE**

**2017**

- VU Le Décret du 10 juillet 2001
- VU L'arrêté du 20 juin 2013
- VU l'Avis du conseil de Faculté en sa séance du 3 novembre 2016
- VU l'avis de la Commission Formation et Vie Universitaire – Conseil Académique en sa séance du 22 novembre 2016

## I – CONDITIONS D'INSCRIPTION

### 1) DIPLOME EXIGE

Le candidat doit être **titulaire du Baccalauréat** de l'enseignement du second degré français ou titre réglementaire admis en dispense.

Les candidats ayant un Baccalauréat étranger, doivent obligatoirement faire une demande d'équivalence auprès de l'ENIC-NARIC France à [www.ciep.fr/enic-naric.fr](http://www.ciep.fr/enic-naric.fr) (**délai de 4 mois**). En cas de réussite à l'examen, ce document sera indispensable à la validation de l'inscription.

**Nul ne peut être autorisé à prendre plus de trois inscriptions à l'examen d'admission, sauf dérogation accordée par le Président de l'Université sur proposition du Directeur de l'enseignement. Seuls les candidats reçus à cet examen sont autorisés à s'inscrire en première année en vue du diplôme d'Etat d'audioprothésiste.**

### 2) DOSSIER D'INSCRIPTION

**L'inscription se fait sur internet – site de l'université Paul Sabatier – à l'adresse suivante : <http://medecine.ups-tlse.fr/index.php>**

Pour valider l'inscription à cet examen d'admission les candidats doivent faire parvenir au secrétariat du Service Scolarité Coursus Paramédicaux et Maïeutique au plus tard le **Vendredi 16 décembre 2016** dernier délai, le cachet de la poste faisant foi, un dossier d'inscription accompagné des pièces indiquées sur le site. :

### **AVANT D'ADRESSER LE DOSSIER, VOUS DEVEZ SCRUPULEUSEMENT VERIFIER :**

- ▶ Le contenu pièce par pièce
- ▶ **Le montant des droits d'inscription à l'examen d'admission s'élève à : 80 euros.**
- ▶ Vérifier que la somme reportée en chiffre et en lettre soit la même **et ne pas oublier de signer le chèque**

### **Les inscriptions sur internet seront ouvertes jusqu'au**

**Vendredi 09 décembre 2016**

### **Le dossier est à transmettre à :**

**FACULTE DE MEDECINE DE RANGUEIL**  
**Scolarité Coursus Paramédicaux et Maïeutique - AUDIOPROTHESISTE**  
**133 route de Narbonne**  
**31062 TOULOUSE Cedex 9**

**LE VENDREDI 16 DECEMBRE 2016 dernier délai** (le cachet de la poste faisant foi)

- ▶ Il est bien entendu que le candidat qui envoie le dossier par la poste, doit l'insérer dans une autre enveloppe AFFRANCHIE AU TARIF EN VIGUEUR à l'adresse indiquée CI-DESSUS



**AMENAGEMENT DES EXAMENS pour les étudiants en situation de handicap et bénéficiant d'une reconnaissance RQTH ou non.**

Pour les demandes d'aménagement d'examens pour les étudiants en situation de handicap, veuillez contacter le secrétariat du Dr CADIEUX jusqu'au 09 décembre 2016.

Les demandes hors délai ne pourront pas être prises en compte sauf cas exceptionnels (accidents...).

Par mail :

[nicole.perez@univ-tlse3.fr](mailto:nicole.perez@univ-tlse3.fr)

[francoise.riggio@univ-tlse3.fr](mailto:francoise.riggio@univ-tlse3.fr)

### **ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNE A L'INTERESSE**

Aucune demande d'annulation d'inscription et de remboursement des droits à l'examen d'admission ne sera acceptée (*maladie, grève, perturbations des transports, évènements familiaux...*)

### 3) CONVOCATION

La convocation à l'examen d'admission sera adressée aux candidats par courrier au moins 3 semaines avant la date de l'examen d'admission.

## II - MODALITE DE L'EXAMEN

L'examen d'admission en vue du diplôme d'Etat d'audioprothésiste est organisé conformément au décret 10 juillet 2001.

### Condition d'inscription

- Etre titulaire du baccalauréat de l'enseignement du second degré ou d'un titre admis en équivalence du baccalauréat en vue de la poursuite d'études dans les universités.

### Déroulement des épreuves

L'examen d'admission comprend des épreuves d'admissibilité (3 épreuves écrites) et une épreuve d'admission (une épreuve orale).

### Les épreuves d'admissibilité

Les épreuves écrites et anonymes portent sur :

Discipline	Nature de l'épreuve	Notation	Coefficient	Durée
PHYSIQUE	40 QCM	/20	2	2h
MATHEMATIQUES	15 QCM	/20	1	1h
BIOLOGIE	40 QCM	/20	2	2h

Les sujets sont conçus sur la base des programmes enseignés dans les classes de terminale scientifique de lycée, sous forme de QCM (cf. modèle ci-dessous)

Seuls les candidats ayant obtenu au moins une moyenne générale de 8/20 aux épreuves écrites peuvent se présenter à l'épreuve orale.

### EXEMPLE DE QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLE – SANS PATRON DE REPONSE

**FACULTES DE MEDECINE DE TOULOUSE**

**QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLE**

NOM : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Epreuve : \_\_\_\_\_

SIGNATURE : \_\_\_\_\_

N° de place

N° anonymat

**Questionnaire sans patron de réponses :** Les réponses justes sont marquées dans la grille supérieure, et les réponses fausses sont marquées dans la grille inférieure correspondant au numéro de la question.

**IMPORTANT :** Si vous désirez modifier votre 1ère réponse ne raturez pas, indiquez seulement votre nouvelle réponse dans la grille portant le même numéro " en prime ". Dans ce cas seule cette 2<sup>ème</sup> réponse sera prise en compte.

**Exemple de marquage**  
Faire :  Ne pas faire :

UTILISER, pour cocher, un stylo qui "ne bave pas".  
ATTENTION : tout marquage anormal, ou toute tâche d'encre peuvent induire une anomalie de lecture irrécupérable.  
NE PAS UTILISER d'encre rouge ou de crayon à papier.

**Exemples**

Sans patron de réponse

Votre 1<sup>ère</sup> réponse

Votre 2<sup>ème</sup> réponse

21  A  B  C  D  E

21'  A  B  C  D  E

EPREUVE : \_\_\_\_\_

**ABSENT**

1	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E	21	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E	1'	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E	21'	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E
2	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E	22	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E	2'	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E	22'	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E

### L'épreuve d'admission

L'admission se déroule sous la forme d'une épreuve orale portant sur une évaluation des connaissances de culture générale ainsi que des aptitudes psychotechniques des candidats. Elle est affectée du coefficient 5 et est d'une durée de 20mn.

A l'issue de ces épreuves, les candidats seront classés par ordre de mérite et leur nombre retenu dans la limite des places fixées par arrêté ministériel pour accéder à la formation d'audioprothésiste.

En cas d'ex aequo, le rang de classement est déterminé par la note obtenue en PHYSIQUE, puis par la note obtenue à l'épreuve de MATHEMATIQUES puis par la note obtenue à l'épreuve de BIOLOGIE. En cas d'égalité des notes obtenues à l'ensemble des épreuves, le candidat le plus jeune sera classé avant les autres.

### III - DEROULEMENT DES EPREUVES

Les épreuves d'admissibilité auront lieu le :

**VENDREDI 17 FEVRIER 2017**

L'épreuve d'admission a lieu les :

**25 AVRIL 2017**

Une convocation sera adressée à tous les candidats.

### IV -ADMISSION

Pour être déclarés admis par le jury de l'examen d'admission, les candidats doivent obtenir la moyenne générale à l'ensemble des épreuves dans la limite des places fixées par arrêté ministériel. Le jury est souverain pour apprécier la valeur des épreuves et la cotation des copies et arrête la liste des candidats admis.

La réussite à l'examen d'admission permet l'inscription uniquement pour l'année universitaire 2017/2018.

### V - RESULTATS DES EPREUVES

Ils seront connus après la délibération du jury de l'examen.

-Résultat des épreuves d'admissibilité :

**20 MARS 2017 à partir de 16h**

- Résultats des épreuves d'admission :

**17 MAI 2017 à partir de 16h**

La liste des candidats admis sera affichée dans le hall du bâtiment administratif de la faculté de Médecine.

**Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.**

Les résultats pourront être consultés sur le site internet de la faculté de médecine de Toulouse : <http://medecine.ups-tlse.fr>.

Un relevé de notes sera adressé à chaque candidat vers la mi-juillet.

### VI - INSCRIPTION EN PREMIERE ANNEE D'AUDIOPROTHESISTE

Les candidats déclarés admis à l'examen d'admission en 1<sup>ère</sup> année d'Audioprothésiste devront accomplir les formalités d'inscription pour l'année universitaire 2017/2018.

Les modalités d'inscription vous seront adressées avec vos résultats.

La validité de l'inscription en 1<sup>ère</sup> année d'audioprothèse est subordonnée :

1°) A la remise **le jour de la rentrée**, d'un certificat médical de moins de 3 mois attestant que le candidat ne présente aucune contre-indication médicale pour effectuer un stage dans les établissements publics hospitaliers.

2°) A la production d'un certificat médical de vaccination DT Polio, BCG (intra dermo positive de moins de 3 mois) et l'Hépatite B (Cf. loi de janvier 1991 - facultatif).

## VII- COUT DES ETUDES

L'inscription en 1<sup>ère</sup> année aura lieu à la date indiquée lors du retrait du dossier d'inscription; à titre indicatif, les frais d'inscription pour l'année 2015/2016 s'élevaient à :

- Droits de scolarité .....	426,00 €
- Bibliothèque .....	34,00 €
- Sécurité Sociale .....	215,00 €
- Mutuelle au choix de l'étudiant .....	de 14 à 330,00 €
- Contrôle Médical .....	5,10 €
- Responsabilité Civile .....	à partir de 16,00 €

***Les étudiants qui ne cotisent pas à une mutuelle devront souscrire obligatoirement lors de leur inscription une assurance civile volontaire pour les stages en cours de scolarité.***

Les étudiants doivent avoir pris, au plus tard le jour de la rentrée, leur inscription pour l'année universitaire en cours.

Toulouse, le

Le Président de l'Université  
Jean Pierre VINEL

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

-----  
**UNIVERSITE PAUL SABATIER**

**FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE-RANGUEIL**

**Scolarité Coursus Paramédicaux et Maïeutique**

133, route de Narbonne - 31062 TOULOUSE CEDEX 9

*Téléphone* : 05 62 88 90 72

amedra18@adm.ups-tlse.fr

**MODALITES DE L'EXAMEN D'AMISSION  
EN 1<sup>ère</sup> ANNEE D'ETUDES PREPARATOIRES AU  
CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONIE  
POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE**

**2017**

- **VU** le décret n° 2013-798 du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophonie
- **VU** l'Avis du conseil de Faculté en sa séance du 3 novembre 2016
- **VU** l'avis de la Commission Formation et Vie Universitaire – Conseil Académique en sa séance du 22 novembre 2016

**I - CONDITIONS D'INSCRIPTION**

## **1) DIPLOME EXIGE**

Baccalauréat de l'enseignement du second degré français ou titre réglementaire admis en dispense. Si vous êtes élève de terminale, joindre un certificat de scolarité au dossier de candidature. Les candidats ayant un Baccalauréat étranger, doivent obligatoirement faire une demande d'équivalence auprès de l'ENIC-NARIC France à [www.ciep.fr/enic-naric.fr](http://www.ciep.fr/enic-naric.fr) (**délai de 4 mois**). En cas de réussite à l'examen, ce document sera indispensable à la validation de l'inscription.

## **2) DOSSIER D'INSCRIPTION**

**L'inscription se fait sur internet – site de l'université Paul Sabatier – à l'adresse suivante : <http://medecine.ups-tlse.fr/index.php>**

Pour valider l'inscription à cet examen d'admission les candidats doivent faire parvenir au secrétariat du Service Scolarité Coursus Paramédicaux et Maïeutique **au plus tard** le vendredi 16 décembre 2016 **dernier délai**, le cachet de la poste faisant foi, le dossier d'inscription accompagné des pièces indiquées sur le site.

### **AVANT D'ADRESSER LE DOSSIER, VOUS DEVEZ SCRUPULEUSEMENT VERIFIER :**

- ▶ Le contenu pièce par pièce
- ▶ Relire attentivement ce qui est demandé
- ▶ **Le montant des droits d'inscription à l'examen d'entrée s'élève à : 80 euros**
- ▶ Vérifier que la somme reportée en chiffre et en lettre soit la même **et ne pas oublier de signer le chèque**

**Les inscriptions sur internet seront ouvertes jusqu'au :**

**Vendredi 09 décembre 2016**

**Le DOSSIER est à transmettre à :**

**FACULTE DE MEDECINE DE RANGUEIL  
Scolarité Coursus Paramédicaux et Maïeutique - ORTHOPHONIE  
133 route de Narbonne  
31062 TOULOUSE Cedex 9**

***LE VENDREDI 16 DECEMBRE 2016 dernier délai (le cachet de la poste faisant foi)***

- ▶ Il est bien entendu que le candidat qui envoie le dossier par la poste, doit l'insérer dans une autre enveloppe AFFRANCHIE AU TARIF EN VIGUEUR à l'adresse indiquée CI-DESSUS

### **ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNE A L'INTERESSE**

Aucune demande d'annulation d'inscription et de remboursement des droits au concours ne sera acceptée (maladie, grève, perturbations des transports, événements familiaux...)



**AMENAGEMENT DES EXAMENS pour les étudiants en situation de handicap et bénéficiant d'une reconnaissance RQTH ou non.**

Pour les demandes d'aménagement d'examens pour les étudiants en situation de handicap, veuillez contacter le secrétariat du Dr CADIEUX jusqu'au 09 décembre 2016.

Les demandes hors délai ne pourront pas être prises en compte sauf cas exceptionnel (accident...).

Par mail :

[nicole.perez@univ-tlse3.fr](mailto:nicole.perez@univ-tlse3.fr)

[francoise.riggio@univ-tlse3.fr](mailto:francoise.riggio@univ-tlse3.fr)

## **3) CONVOCATION**

La convocation à l'examen d'aptitude sera adressée aux candidats au moins 2 semaines avant la date des épreuves.

## **II - MODALITES DE L'EXAMEN**

L'examen d'aptitude à l'entrée en 1<sup>ère</sup> année d'orthophonie comprend des épreuves d'admissibilité et

des épreuves d'admission.

## LES EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Ces épreuves visent à apprécier la connaissance de la langue écrite, la culture générale et les capacités de compréhension, de logique et de raisonnement opératoire des candidats.

**1°) NATURE DES EPREUVES :** ces épreuves au nombre de quatre sont anonymes. L'interrogation s'effectue exclusivement sous la forme de questions à choix multiples (Q.C.M. Cf. le modèle joint).

Intitulé de l'épreuve	Nature de l'épreuve	Notation	Durée
Orthographe	20 QCM	/30	20 mn
Langage	20 QCM	/30	30 mn
Mathématique et logique	10 QCM	/20	30 mn
Culture	30 QCM	/20	30 mn

### EXEMPLE DE QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLE – SANS PATRON DE REPONSE

**FACULTES DE MEDECINE DE TOULOUSE**

**QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLE**

NOM : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Epreuve : \_\_\_\_\_

SIGNATURE : \_\_\_\_\_

N° de place

N° anonymat

**Exemple de marquage**  
Faire :  Ne pas faire :

UTILISER, pour cocher, un stylo qui "ne bave pas".  
ATTENTION : tout marquage anormal, ou toute tâche d'encre peuvent induire une anomalie de lecture irrécupérable.  
NE PAS UTILISER d'encre rouge ou de crayon à papier.

**Questionnaire sans patron de réponses :** Les réponses justes sont marquées dans la grille supérieure, et les réponses fausses sont marquées dans la grille inférieure correspondant au numéro de la question.

**IMPORTANT :** Si vous désirez modifier votre 1ère réponse ne raturez pas, indiquez seulement votre nouvelle réponse dans la grille portant le même numéro " en prime ". Dans ce cas seule cette 2ème réponse sera prise en compte.

**Exemples**

Sans patron de réponse

Votre 1<sup>ère</sup> réponse

Votre 2<sup>ème</sup> réponse

**EPREUVE :**

**ABSENT**

1	A B C D E	21	A B C D E	1'	A B C D E	21'	A B C D E
2	A B C D E	22	A B C D E	2'	A B C D E	22'	A B C D E

## **2°) MODALITES D'ADMISSIBILITE :**

A l'issue de ces épreuves, les candidats seront classés par ordre de mérite et les **150 premiers** seront sélectionnés pour les épreuves d'admission.

Ex æquo : si, lors de l'établissement de la liste de classement, il apparaît que des candidats ont obtenu le même total, ils seront classés de la manière suivante :

- il sera tenu compte de la note obtenue à l'épreuve de langage, et le candidat qui aura obtenu la note la plus élevée sera classé avant les suivants ;
- dans le cas où ce moyen ne permettrait pas de départager les ex-aequo, il sera successivement tenu compte de la note d'orthographe, de la note de culture, de la note de mathématique et logique.
- Dans le cas où les moyens précédents ne permettraient toujours pas de départager les candidats, ils seront classés par date de naissance du plus jeune au plus âgé.

## LES EPREUVES D'ADMISSION

**1°) NATURE DES EPREUVES :** les épreuves d'admission comportent des épreuves écrites et

anonymes, une épreuve orale, un examen d'acuité visuelle, un examen ORL.

Epreuves écrites	Notation	Durée
Contraction de texte	/20	1 h
Dictée	/30	1 h

**L'épreuve orale comprend :**

- **Un entretien** non public **avec deux orthophonistes et un psychologue :**

Cet entretien a pour objectif d'apprécier les aptitudes langagières, d'analyse, de synthèse, d'adaptabilité des candidats.

Il vise également à évaluer les capacités perceptives et les capacités motrices des organes bucco-phonateurs. Cet examen sera noté sur 20 et affecté d'un coefficient 4.

Sur demande du jury, un deuxième entretien orthophonique et/ou psychologique sera organisé le même jour.

Par ailleurs,

- **Un examen d'acuité visuelle** avec et sans correction devra être subi chez un praticien du choix du candidat et le résultat de cet examen devra être fourni lors de l'entretien avec les orthophonistes. Le Certificat déterminant l'acuité visuelle devra préciser le degré de vision de **près** et de **loin**.

- **Un examen médical O.R.L. complet avec examen laryngé et audiogramme** (datant de moins de trois mois) sera réalisé chez un praticien ORL du choix du candidat et le résultat de cet examen devra être fourni lors de l'entretien avec les orthophonistes. Cependant, à l'issue de cet entretien, un examen par un ORL du CHU de Toulouse pourra être demandé par les examinateurs s'ils le jugent nécessaire.

## **2°) MODALITES D'ADMISSION :**

- Une note  $\leq$  à **6** à l'épreuve de dictée est éliminatoire et entraîne le non classement du candidat
- Une note inférieure à la moyenne à l'entretien orthophonique, ou une mention défavorable délivrée par le psychologue, ou par les examens d'acuité visuelle et O.R.L. entraîne obligatoirement l'élimination du candidat et son non classement.
- Le jury prononce l'admission au vu de l'ensemble des notes obtenues à l'écrit et à l'oral, affectées de leur coefficient, de l'avis favorable ou défavorable donné par le psychologue et sous réserve que l'examen médical O.R.L. obligatoire ne diagnostique pas de trouble de l'audition, de la voix, de la parole et que l'examen visuel ne décèle pas d'anomalie incompatible avec la profession.
- Ex aequo : si lors de l'établissement de la liste de classement il apparaît que des candidats ont obtenu la même note, ils seront classés de la manière suivante :  
Il sera tenu compte :
  - 1- de la note obtenue à **la dictée de texte**; le candidat ayant obtenu la note la plus élevée sera classé avant les suivants.
  - 2 – puis de la note obtenue à **l'épreuve de contraction de texte**. Le candidat ayant obtenu la note la plus élevée sera classé avant les suivants.
  - 3- puis de la note obtenue à **l'entretien** avec les orthophonistes; le candidat qui aura obtenu la note la plus élevée sera classé avant les suivants
  - 4 - Dans le cas où les moyens précédents ne permettraient toujours pas de départager les candidats, ils seront classés par date de naissance du plus jeune au plus âgé.
- La liste d'admission est établie en fonction du nombre de places fixé par arrêté ministériel. Le jury peut établir une liste complémentaire pour pallier les démissions des candidats de la liste principale.

La réussite à l'examen d'admission permet l'inscription uniquement pour l'année universitaire 2017/2018

### III - DEROULEMENT DES EPREUVES

Les épreuves d'admissibilité auront lieu le :

**Mercredi 15 Février 2017**

Une convocation sera adressée à tous les candidats

Les épreuves d'admission auront lieu le :

**Du 10 Mai au 17 Mai 2017**

Une convocation sera adressée aux candidats admissibles

### IV - RESULTATS DES EPREUVES:

Ils seront connus à l'issue de la délibération du jury.

La liste des candidats admis sera affichée à la Faculté de Médecine Toulouse-Rangueil.

**Résultats d'admissibilité** : 17 mars 2017 à partir de 12h

**Résultats d'admission** : 16 juin 2017 à partir de 12h

Les résultats seront publiés sur le site internet de la faculté de médecine Toulouse Rangueil :  
<http://medecine.ups-tlse.fr/index.php>

Un relevé de notes obtenues aux différentes épreuves sera envoyé à chaque candidat mi juillet.

Le jury est souverain pour apprécier la valeur des épreuves et la cotation des copies et arrête la liste des candidats admis.

**Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.**

### V - VALIDITE DE L'INSCRIPTION EN PREMIERE ANNEE D'ORTHOPHONIE

La validité de l'inscription en première année d'orthophonie est subordonnée au dépôt à la faculté de Médecine TOULOUSE-Rangueil au plus tard le jour de la rentrée,

- d'un certificat médical de moins de 3 mois attestant que le candidat ne présente aucune contre-indication médicale pour effectuer un stage dans les établissements publics hospitaliers.

- d'un certificat médical de vaccination DT Polio, BCG (intra dermo positive de moins de 3 mois) et l'Hépatite B (Cf. loi de janvier 1991 - facultatif).

### VI - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ETUDES

Les études durent 5 ans.

**COUT DES ETUDES** : A titre indicatif, les frais d'inscription pour 2016-2017 s'élevaient à :

- Droits de scolarité .....	545,00€
- Bibliothèque .....	34,00€
- Sécurité Sociale .....	215,00€
- Contrôle Médical .....	5,10€
- Frais annexes à la vie étudiante à partir de 16 €	

**Les étudiants qui ne cotisent pas à une mutuelle devront souscrire obligatoirement lors de leur inscription une assurance civile volontaire pour les stages en cours de scolarité.**

Les étudiants doivent avoir pris leur inscription pour l'année universitaire en cours **au plus tard le jour de la rentrée.**

Toulouse, le

Le Président de l'Université  
Jean Pierre VINEL

-----  
**UNIVERSITE PAUL SABATIER**

**FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE-RANGUEIL**

**Scolarité Cours Paramédicaux et Maïeutique**

133, route de Narbonne - 31062 TOULOUSE CEDEX 9

*Téléphone* : 05 62 88 90 72

amedra18@adm.ups-tlse.fr

**MODALITES DE L'EXAMEN D'ADMISSION**

**A L'ENTREE EN 1<sup>ère</sup> ANNEE D'ETUDES PREPARATOIRES**

**AU CERTIFICAT D'ORTHOPTIE**

**2017**

- Vu** L'arrêté du 20 Octobre 2014 relatif aux études en vue du certificat de capacité d'orthoptie
- Vu** l'Avis du conseil de Faculté en sa séance du 3 novembre 2016
- Vu** La décision de la Commission Formation et Vie Universitaire – Conseil Académique en sa séance du 22 novembre 2016

## I - CONDITIONS D'INSCRIPTION

### 1) DIPLOME EXIGE

Baccalauréat de l'enseignement du second degré français ou titre réglementaire admis en dispense, ou DAEU. Si vous êtes élève de terminale, joindre un certificat de scolarité au dossier de candidature. Les candidats ayant un Baccalauréat étranger, doivent obligatoirement faire une demande d'équivalence auprès de l'ENIC-NARIC France à [www.ciep.fr/enic-naric.fr](http://www.ciep.fr/enic-naric.fr) (**délai de 4 mois**). En cas de réussite à l'examen, ce document sera indispensable à la validation de l'inscription.

### 2) DOSSIER D'INSCRIPTION

**L'inscription se fait sur internet- site de l'université Paul Sabatier – à l'adresse suivante : <http://medecine.ups-tlse.fr/index.php>**

Pour valider l'inscription à cet examen d'admission les candidats doivent faire parvenir au secrétariat du Service Scolarité Coursus Paramédicaux et Maïeutique **au plus tard** le vendredi 16 décembre 2016 **dernier délai**, le cachet de la poste faisant foi, le dossier d'inscription accompagné des pièces indiquées sur le site.

### **AVANT D'ADRESSER LE DOSSIER, VOUS DEVEZ SCRUPULEUSEMENT VERIFIER :**

- ▶ Le contenu pièce par pièce
- ▶ Relire attentivement ce qui est demandé
- ▶ **Le montant des droits d'inscription au concours d'entrée s'élève à : 80 euros.**
- ▶ Vérifier que la somme reportée en chiffre et en lettre soit la même **et ne pas oublier de signer le chèque**

**Les inscriptions sur internet seront ouvertes jusqu'au :**

**Vendredi 09 décembre 2016**

**Le dossier est à transmettre à :**

**FACULTE DE MEDECINE DE RANGUEIL**  
**Scolarité Coursus Paramédicaux et Maïeutique - ORTHOPTIE**  
**133 route de Narbonne**  
**31062 TOULOUSE Cedex 9**

***LE VENDREDI 16 DECEMBRE 2016 dernier délai (le cachet de la poste faisant foi)***

- ▶ Il est bien entendu que le candidat qui envoie le dossier par la poste, doit l'insérer dans une autre enveloppe AFFRANCHIE AU TARIF EN VIGUEUR à l'adresse indiquée CI-DESSUS



**AMENAGEMENT DES EXAMENS pour les étudiants en situation de handicap et bénéficiant d'une reconnaissance RQTH ou non.**

Pour les demandes d'aménagement d'examens pour les étudiants en situation de handicap, veuillez contacter le secrétariat du Dr CADIEUX jusqu'au vendredi 09 décembre 2016. Les demandes hors délai ne pourront pas être traitées sauf cas exceptionnel (accident,...)

Par mail :

[nicole.perez@univ-tlse3.fr](mailto:nicole.perez@univ-tlse3.fr)

[francoise.riggio@univ-tlse3.fr](mailto:francoise.riggio@univ-tlse3.fr)

### **ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNE A L'INTERESSE**

Aucune demande d'annulation d'inscription et de remboursement des droits à l'examen d'admission ne sera acceptée (maladie, grève, perturbations des transports, événements familiaux...)

### 3) CONVOCATON

La convocation à l'examen d'admission sera adressée aux candidats au moins 3 semaines avant la date des épreuves.

## II - MODALITES DE L'EXAMEN

### Déroulement des épreuves

L'examen d'admission comprend des épreuves d'admissibilité (2 épreuves écrites et anonymes) et une épreuve d'admission (épreuve orale).

### LES EPREUVES D'ADMISSIBILITE :

Les épreuves écrites et anonymes portent sur :

Discipline	Nature de l'épreuve	Notation	Coefficient	Durée
SCIENCES ET VIE DE LA TERRE	40 QCM	/20	1	2h
PHYSIQUE	40 QCM	/20	1	2h

Les sujets sont conçus sur la base des programmes enseignés dans les classes de terminale des lycées, section scientifique, sous forme de QCM (Cf. modèle ci-dessous)

### EXEMPLE DE QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLE – SANS PATRON DE REPONSE

**FACULTES DE MEDECINE DE TOULOUSE**

**QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLE**

NOM : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

Date de naissance : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Epreuve : \_\_\_\_\_

SIGNATURE : N° de place N° anonymat

**Questionnaire sans patron de réponses :** Les réponses justes sont marquées dans la grille supérieure, et les réponses fausses sont marquées dans la grille inférieure correspondant au numéro de la question.

**IMPORTANT :** Si vous désirez modifier votre 1ère réponse ne raturez pas, indiquez seulement votre nouvelle réponse dans la grille portant le même numéro " en prime ". Dans ce cas seule cette 2<sup>ème</sup> réponse sera prise en compte.

**Exemple de marquage**  
Faire :  Ne pas faire :

UTILISER, pour cocher, un stylo qui "ne bave pas".  
ATTENTION : tout marquage anormal, ou toute tâche d'encre peuvent induire une anomalie de lecture irrécupérable.  
NE PAS UTILISER d'encre rouge ou de crayon à papier.

**Exemples**

Sans patron de réponse

Votre 1 <sup>ère</sup> réponse		Votre 2 <sup>ème</sup> réponse	
21	A B C D E	21'	A B C D E

**ABSENT**

**EPREUVE :**

1	A B C D E	21	A B C D E	1'	A B C D E	21'	A B C D E
2	A B C D E	22	A B C D E	2'	A B C D E	22'	A B C D E

A l'issue de ces épreuves, les candidats seront classés par ordre de mérite et les **80 premiers** seront sélectionnés pour les épreuves d'admission.

En cas d'ex aequo, le rang de classement est déterminé par la note obtenue en PHYSIQUE, puis par la note obtenue à l'épreuve de S.V.T.

Dans le cas où les moyens précédents ne permettraient toujours pas de départager les candidats, ils seront classés par date de naissance du plus jeune au plus âgé.

### L'EPREUVE D'ADMISSION :

L'épreuve orale d'admission porte sur une évaluation des connaissances de culture générale ainsi que des aptitudes psychotechniques des candidats et durera 20 minutes. Elle est notée sur 40.

A l'issue de ces épreuves, les candidats seront classés par ordre de mérite, la règle des ex aequo s'applique aussi sur les résultats d'admission et leur nombre retenu dans la limite des places fixées par arrêté ministériel

## **L'ADMISSION PARALLELE :**

Les étudiants en PACES de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ayant obtenu 9/20 dans une des filières du concours PACES à l'issue de ce même concours sont dispensés des épreuves d'admissibilité et peuvent se présenter à l'épreuve d'admission. Ils seront classés par ordre de mérite à l'issue de l'entretien oral.

En cas d'ex aequo, l'étudiant ayant obtenu la meilleure moyenne au concours PACES sera le mieux classé dans la limite des places disponibles (**10 places réservées sur le numerus clausus global affecté à la filière orthoptie**).

Si ces 10 places n'étaient pas pourvues, la répartition des places du numerus clausus restant sera basculée sur la voie classique de sélection.

## **III - DEROULEMENT DES EPREUVES**

### **Les épreuves d'admissibilité auront lieu le :**

**Jeudi 16 Février 2017**

### **L'épreuve d'admission aura lieu les :**

**27 et 28 Avril 2017**

Une convocation sera adressée à tous les candidats

## **IV - RESULTATS DES EPREUVES**

Les résultats seront connus à l'issue de la délibération du jury. La liste des candidats admis sera affichée à la Faculté de Médecine Toulouse-Rangueil.

**Résultats d'admissibilité** : 16 mars 2017 à partir de 18h

**Résultats d'admission** : 28 juin 2017 à partir de 16h

Les résultats seront publiés sur le site internet de la faculté de médecine Toulouse Rangueil. :

<http://medecine.ups-tlse.fr>

- Le jury est souverain pour apprécier la valeur des épreuves et la cotation des copies et arrête la liste des candidats admis.

**Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.**

Un relevé de notes obtenues aux différentes épreuves sera envoyé à chaque candidat. mi-juillet

## **V - VALIDITE DE L'INSCRIPTION EN PREMIERE ANNEE D'ORTHOPTIE**

La validité de l'inscription en première année d'orthoptie est subordonnée au dépôt à la faculté de Médecine TOULOUSE-Rangueil au plus tard le jour de la rentrée,

- d'un certificat médical établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession d'orthoptiste
- d'un certificat médical de vaccination DT Polio, BCG (intra dermo positive de moins de 3 mois) et l'Hépatite B (Cf. loi de janvier 1991 - facultatif).

## **VI - PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT**

Il est conforme aux textes officiels qui réglementent les études en orthoptie.

L'enseignement est dispensé sous la forme de cours magistraux, d'enseignements dirigés et de stages hospitaliers.

Les études durent trois ans.

Chaque année d'étude est sanctionnée par un examen.

La présence obligatoire aux cours, aux enseignements dirigés et aux stages ne permet pas aux étudiants de concilier ces études avec d'autres ou avec une activité salariée.

## VII- COUT DES ETUDES

L'inscription en 1<sup>ère</sup> année aura lieu à la date indiquée lors du retrait du dossier d'inscription; à titre indicatif, les frais d'inscription pour l'année 2015-2016 s'élevaient à :

- Droits de scolarité .....	292 00 €
- Bibliothèque .....	34,00 €
- Sécurité Sociale .....	215,00 €
- Mutuelle au choix de l'étudiant .....	de 14 à 330,00 €
- Contrôle Médical .....	5,10 €
- Responsabilité Civile .....	à partir de 16,00 €

***Les étudiants qui ne cotisent pas à une mutuelle devront souscrire obligatoirement lors de leur inscription une assurance civile volontaire pour les stages en cours de scolarité.***

Les étudiants doivent avoir pris, au plus tard le jour de la rentrée, leur inscription pour l'année universitaire en cours.

Toulouse, le

Le Président de l'Université  
Jean Pierre VINEL

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

-----  
**UNIVERSITE PAUL SABATIER**

**FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE-RANGUEIL**

**Scolarité Coursus Paramédicaux et Maïeutique**

133, route de Narbonne - 31062 TOULOUSE CEDEX 9  
*Téléphone* : 05 62 88 90 73  
amedra07@adm.ups-tlse.fr

**MODALITES DES EPREUVES D'ADMISSION**

**A L' ENTREE EN**

**1<sup>ère</sup> ANNEE DE PSYCHOMOTRICITE**

**2017**

- **VU** l'arrêté du 23 décembre 1987 modifié
- **Vu** l'arrêté du 24 décembre 1998,
- **Vu** l'avis du Conseil de Faculté en sa séance du 3 novembre 2016
- **Vu** l'avis de la Commission Formation et Vie Universitaire – Conseil Académique du 22 novembre 2016

## I – CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Age : 17 ans minimum au 31 décembre de l'année des épreuves d'admission (pas de dérogation possible)

### 1) DIPLOME EXIGE

- Etre titulaire du Baccalauréat de l'enseignement du second degré français ou titre réglementaire admis en dispense. Si vous êtes élève de terminale, joindre un certificat de scolarité au dossier de candidature.

- Les Titulaires de l'Examen Spécial d'Entrée dans les Universités (arrêté du 1er Octobre 1986).

Les candidats ayant un Baccalauréat étranger, doivent obligatoirement faire une demande d'équivalence auprès de l'ENIC-NARIC France à [www.ciep.fr/enic-naric.fr](http://www.ciep.fr/enic-naric.fr) (délai de 4 mois).

En cas de réussite au concours, ce document sera indispensable à la validation de l'inscription

A l'attention des **candidats des départements d'Outre-Mer et candidats étrangers** : pour des raisons matérielles, il n'est pas possible d'organiser les épreuves de l'examen d'entrée en 1ère année de Psychomotricité en dehors de TOULOUSE.

### 2) DOSSIER D'INSCRIPTION

**L'inscription se fait sur internet – site de l'université Paul Sabatier – à l'adresse suivante : <http://medecine.ups-tlse.fr/index.php>**

Pour valider l'inscription à cet examen d'admission les candidats doivent faire parvenir au secrétariat du Service Scolarité Coursus Paramédicaux et Maïeutique **au plus tard** le vendredi 16 décembre 2016 **dernier délai**, le cachet de la poste faisant foi, le dossier d'inscription accompagné des pièces indiquées sur le site.

#### **AVANT D'ADRESSER LE DOSSIER, VOUS DEVEZ SCRUPULEUSEMENT VERIFIER :**

- ▶ Le contenu pièce par pièce
- ▶ Relire attentivement ce qui est demandé
- ▶ **Le montant des droits d'inscription au concours d'entrée s'élève à : 80 euros**
- ▶ Vérifier que la somme reportée en chiffre et en lettre soit la même **et ne pas oublier de signer le chèque**

**Les inscriptions sur internet seront actives jusqu'au**

**Vendredi 09 décembre 2016**

**Le dossier est à transmettre à :**

**FACULTE DE MEDECINE DE RANGUEIL**  
**Scolarité Coursus Paramédicaux et Maïeutique - PSYCHOMOTRICITE**  
**133 route de Narbonne**  
**31062 TOULOUSE Cedex 9**

**LE VENDREDI 16 DECEMBRE 2016 dernier délai** (le cachet de la poste faisant foi)

▶ Il est bien entendu que le candidat qui envoie le dossier par la poste, doit l'insérer dans une autre enveloppe AFFRANCHIE AU TARIF EN VIGUEUR à l'adresse indiquée CI-DESSUS

#### **ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNE A L'INTERESSE**

Aucune demande d'annulation d'inscription et de remboursement des droits au concours ne sera acceptée (*maladie, grève, perturbations des transports, événements familiaux...*)



**AMENAGEMENT DES EXAMENS pour les étudiants en situation de handicap et bénéficiant d'une reconnaissance RQTH ou non.**

Pour les demandes d'aménagement d'examens pour les étudiants en situation de handicap, veuillez contacter le secrétariat du Dr CADIEUX jusqu'au 09 décembre 2016.

Les demandes hors délai ne pourront pas être prises en compte sauf cas exceptionnels (accidents...).

Par mail :

[nicole.perez@univ-tlse3.fr](mailto:nicole.perez@univ-tlse3.fr)

[francoise.riggio@univ-tlse3.fr](mailto:francoise.riggio@univ-tlse3.fr)

### **3) CONVOCATION**

La convocation à l'examen d'aptitude sera adressée aux candidats au moins 2 semaines avant la date des épreuves.

## **II -. MODALITES DE L'EXAMEN**

### **Nature des épreuves :**

L'examen d'admission comprend deux épreuves écrites et anonymes

<b>Discipline</b>	<b>Durée</b>	<b>Notation</b>
<b>BIOLOGIE</b>	2H	/20
<b>CONTRACTION DE TEXTE</b>	2H	/20

Les sujets sont conçus sur la base des programmes enseignés dans les **classes de première et de terminale scientifique de lycée.**

**LA NOTE ZERO A L'UNE DES EPREUVES ECRITES EST ELIMINATOIRE.**

### **EX – AEQUO :**

Lorsque deux ou plusieurs candidats obtiennent le même nombre de points, le rang de classement est déterminé par la note obtenue en **biologie**, puis par la note obtenue à l'épreuve de **contraction de texte**.

Dans le cas où les moyens précédents ne permettraient toujours pas de départager les candidats, ils seront classés selon leur date de naissance du plus âgé au plus jeune.

## **III -. MODALITES D'ADMISSION**

Pour être déclarés admis par le jury de l'examen d'admission, les candidats doivent obtenir la moyenne générale à l'ensemble des épreuves dans la limite de **50 places**.

La réussite au concours permet l'inscription uniquement pour l'année universitaire 2016/2017

## **IV. DEROULEMENT DES EPREUVES**

L'épreuve écrite d'admission aura lieu le:

**Mardi 14 Février 2017**

## **V - RESULTATS DES EPREUVES**

Ils seront connus après la délibération du jury du concours.

La liste des candidats admis sera affichée dans le hall du bâtiment administratif de la faculté de Médecine Toulouse-Rangueil le :

**Jeudi 11 mai 2017 à partir de 16h00**

**Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.**

Les résultats pourront être consultés sur le site internet de la faculté de médecine de Toulouse-Rangueil : <http://medecine.ups-tlse.fr>.

Le jury est souverain pour apprécier la valeur des épreuves et la notation des copies et arrête la liste des candidats admis.

Un relevé de notes sera adressé à chaque candidat mi-juillet.

## VI – VALIDITE DE L'INSCRIPTION EN PREMIERE ANNEE DE PSYCHOMOTRICITE

La validité de l'inscription en première année de psychomotricité est subordonnée au dépôt à la faculté de Médecine TOULOUSE-Rangueil au plus tard le jour de la rentrée,

- d'un **certificat médical émanant d'un médecin agréé** : attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psycho-pathologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine.
- **d'un certificat médical de vaccination** antidiptérique, antitétanique, antipoliomyélitique et contre l'hépatite B (facultatif). Ce certificat doit également préciser que le candidat a subi un test tuberculinique et que celui-ci est positif ou que deux tentatives infructueuses de vaccination par le B.C.G. ont été effectuées à remettre au secrétariat le jour de la rentrée.

En cas de contre-indication temporaire ou définitive à l'une des vaccinations indiquées ci-dessus, il appartient au médecin Inspecteur Régional de la Santé, ou à son représentant médecin Inspecteur de la santé, d'apprécier la suite à donner à l'admission des candidats.

## VII - COUT DES ETUDES

La durée des études est de trois ans.

Compte tenu de la présence obligatoire aux enseignements, les étudiants ne peuvent matériellement concilier ces études avec d'autres études ou la poursuite d'une activité salariée.

Il n'est pas assuré de cours par correspondance.

A titre indicatif, les frais d'inscription s'élevaient pour **2015- 2016** à :

- Droits fixes de scolarité (pour l'année) .....	1316,00 €
- Bibliothèque.....	34,00 €
- Sécurité Sociale .....	250,00 €
- Mutuelle (facultative).....	entre 14 et 330,00 €
- Contrôle Médical .....	5.10 €
- Frais annexes à la vie étudiante .....	16,00 €

***Les étudiants qui ne cotisent pas à une mutuelle devront prendre lors de l'inscription une assurance civile volontaire obligatoire exigée pour les stages en cours de scolarité.***

Les étudiants doivent avoir effectué leur inscription pour l'année universitaire en cours **au plus tard le jour de la rentrée.**

Toulouse, le

Le Président de l'Université  
Jean Pierre VINEL